Partenariat Public Privé au Sénégal

Quand l'hydraulique rurale irrigue l'hydraulique urbaine



En 1996, le Sénégal a établi son premier partenariat public privé (PPP) dans le secteur de l'eau en milieu urbain par un contrat d'affermage entre deux entités : la Société nationale des eaux du Sénégal (SONES), en tant que détenteur du patrimoine chargé de financer le développement, la réhabilitation et le renouvellement du patrimoine, et un opérateur privé sous contrat, la Sénégalaise des eaux (SDE), chargée de l'exploitation et de la maintenance des infrastructures ainsi que de la gestion des services d'approvisionnement d'eau. La SONES a été créée en avril 1995 sous les cendres d'une organisation structurée, qu'est la Société Nationale d'Exploitation des Eaux du Sénégal (SONEES).

Jusqu'en 2014, l'hydraulique rurale à travers la Direction de l'Exploitation et de la Maintenance (DEM), assurait le transfert des petites villes à la SONES pour une incorporation dans le périmètre affermé. Ce choix est justifié par la taille du réseau et le niveau des recettes qui dépassent la gestion des Associations des Usagers des Forages (ASUFOR).

La loi n°2014-13, qui crée l'Office des Forages Ruraux (OFOR) ouvre la voie à la participation du secteur privé à la gestion de l'hydraulique rurale.

La SONES travaille en zone urbaine avec un gros opérateur privé (la SDE) pour 66 centres (6 millions de personnes), alors que l'OFOR signe des contrats de délégation de service public (DSP) avec plusieurs opérateurs pour gérer les 1500 réseaux éparpillés en périmètres ruraux (pour 8 millions de personnes).

Tableau 1: Caractéristiques des PPP du secteur de l'Hydraulique du Sénégal

Détails	Hydraulique urbaine	Hydraulique rurale	Observations
Usines (forages et Unité de Potabilisation)	250	1500	Réseaux rurales éparpillés
Populations desservies	6 000 000	8 500 000	
Début des PPP	1996	2014	
Nombre d'opérateurs multinationaux	01	02	Objectif 4 opérateurs pour l'hydraulique rurale
Durée	2*10 ans et avenants	10 ans renouvelable	
Type de contrat	Affermage	Affermage	
Regroupement de réseau	1 périmètre	13 périmètres	
Indice de pauvreté	42,5 %	57,5 %	
Prix m³ (tranche sociale)	0,40 US$/m³	0,55 US$/m³	Système de péréquation pour l'urbain
Prix des branchements sociaux	27 US$	50 US$	Système de subvention pour l'urbain

Si la réforme de l'hydraulique urbaine a bénéficié d'un soutien remarquable de la banque mondiale et de l'état du Sénégal avec une subvention appliquée à travers le tarif social, cet appui reste limité dans cette réforme de deuxième génération. En effet, l'étude du l'organisation et du financement pour la mise en place de l'OFOR en 2012 recommandait, entre autres, une subvention annuelle de 8 millions US$ les 4 premières années en attendant l'atteinte de l'autonomie financière de l'OFOR prévue à partir de la 5^{éme} année.

Cependant, avec un budget de moins de 4 millions US$ par an et un soutien faible des partenaires techniques et financiers, les facteurs de succès de l'OFOR à travers la DSP Notto-Diosmone-Palmarin et Gorom Lampsar, sont fort remarquables :

Tarif réduit dans le milieu rural (début de justice sociale sur le service de l'eau) :

Au niveau tarifaire le secteur de l'hydraulique urbaine bénéficie d'une subvention de l'état à travers le tarif social contrairement à la rurale. Cependant, au niveau de la première délégation de service public (entre l'OFOR et la Société d'Exploitation d'ouvrages hydraulique) un tarif unique de 0,55 US$/$m^3$ et appliqué contre le prix tarif moyen de 0,60 US$/$m^3$ estimé en milieu rural, soit une réduction de 10% sur le tarif avant réforme.

Le prix de branchement social est de 27 US$ en milieu urbain contre 50 US$ en milieu rural où l'indice de pauvreté est de 57,5%.

Qualité et disponibilité éprouvée de l'eau :

Les défis de la qualité reste cependant problématiques, il n'existe simplement pas de situation de références. Les problèmes de salinité dans les régions de Matam/Ziguinchor, le fer à Matam, le fluor dans le bassin arachidier reste des défis énormes qui étaient hors de portée d'une gestion communautaire et qui posent d'importants problèmes de santé publique pour les populations du monde rural

Le pari semble réussi avec l'OFOR car les populations riveraines du périmètre de Notto-Diosmone-Palmarin et Gorom Lampasar délaissent leur forage pour intégrer le réseau de distribution de SOEH afin de gagner en qualité, quantité, moindre coût et disponibilité éprouvée de l'eau consommée. Ainsi, en moins d'un an de l'exploitation, le nombre de populations à l'eau est passé de 350 000 en juin 2015 à 400 000 personnes en juillet 2016 et les problèmes de qualité semblent être définitivement réglés au niveau du périmètre.

SEOH transfert de l'eau à la SDE :

La SEOH fait un transfert d'eau pour le site de Thiadiaye (région de Thiès) qui est dans le périmètre de la SDE. Cette dernière évite d'approvisionner cette population commune à partir de l'usine de défluorisation réalisée par la SONES en 2010 dont le coût de production est supérieur au tarif appliqué (tranche sociale).

Un intérêt accru du secteur privé:

Le maillage du secteur privé national et international est en plein développement sur le périmètre de l'hydraulique rural du Sénégal.

- **DSP Noto-Diosmone-Palmarin** : cinq entreprises ont retiré les dossiers d'appel d'offres, trois ont manifesté leur intérêt, deux ont été présélectionnées et ont soumis des offres. SEOH, société projet du consortium GEAUR/AQUANET/AQUAVIRUNGA (entreprise sénégalaise, néerlandaise et rwandaise) a signé un contrat d'affermage avec l'OFOR le 4 décembre 2015 et l'exploitation a démarré en juillet 2015. Ce qui représente une des premières DSP de l'eau en milieu rural en Afrique de l'Ouest.
- **DSP zone centre (régions rurales de Diourbel, Fatick, Kaffrine, Kaolack et Thiès)** : Vingt entreprises ont retiré les dossiers d'appel d'offres, huit ont été présélectionnées et ont soumis leurs offres techniques et financières. Le groupement AQUATECH/MUNIF GROUP (entreprise canadienne et entreprise sénégalaise) a signé le contrat d'affermage avec l'OFOR le 10 mars 2016 pour l'approvisionnement en eau potable de plus de 2 000 000 populations en zone rurale des régions de Thiès et Diourbel.

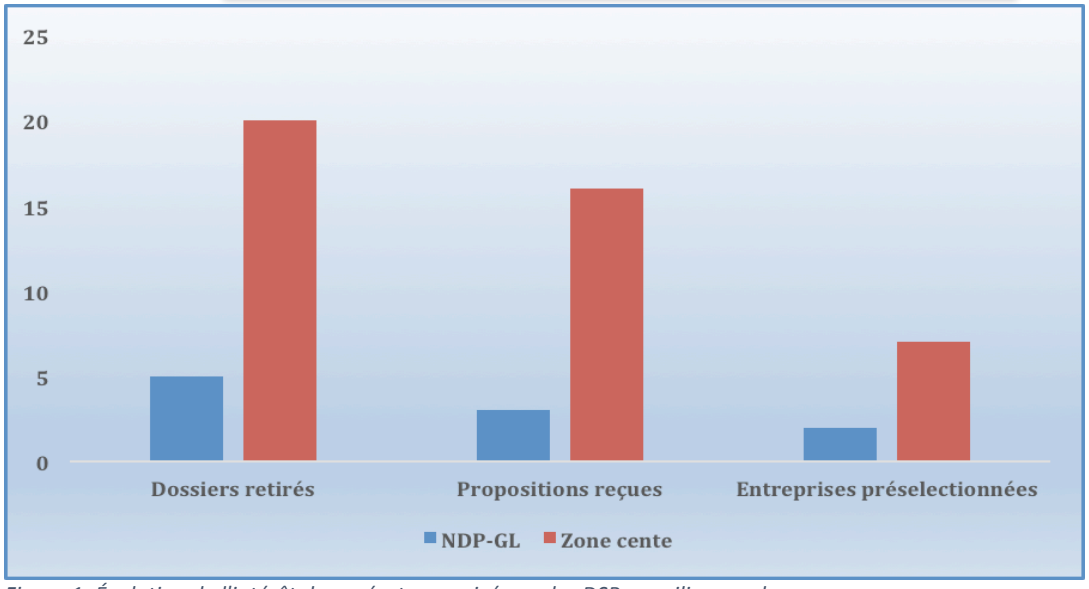


Figure 1: Évolution de l'intérêt des opérateurs privés sur les DSP en milieu rural

La réussite de ce partenariat public privé de l'hydraulique rurale s'explique par :
Exécution : Le gouvernement du Sénégal à travers l'Office des Forages Ruraux (OFOR) adopte une approche rigoureuse intégrant le temps, la complexité du secteur de l'hydraulique rurale avec un dosage réussi d'expertise mondiale et locale.

Politique : Pour maillage harmonisé au niveau national de cette révolution, l'OFOR a signé des protocoles d'accord avec, entre autres, l'Association des Maires du Sénégal (AMS), Conseil des organisations non gouvernementales d'appui au développement (CONGAD).

Économie : Une meilleure réaction du marché avec la participation des entreprises privées nationales et internationales. Les risques liés à la volonté à payer est faible, au regard de la résilience des populations en milieu rural à payer, depuis plus trois décennies, plus cher pour un service incertain en eau.

Force est de constater, le paradoxe du service de l'hydraulique au Sénégal où la population en milieu rural avec un indice de pauvreté de 57,5% paie plus cher les services de l'eau avec une qualité moindre et une disponibilité. Cependant, le gouvernement du Sénégal, à travers l'Office des Forages Ruraux (OFOR) est résolument engagé à atteindre l'effectivité d'une justice sociale dans l'accès à l'eau potable par une mobilisation continue des ressources et un soutien fort des partenaires techniques et financiers à cette structure de gestion de l'hydraulique rurale.

Adama Sow, Chef du Service du Contrôle de la Production
Office des Forages Ruraux (OFOR) Email : rce2@forages-ruraux.sn, Tel : 77 093 26 18

LISTE DE RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1- *Oumar Diallo « Les leviers de changements dans le secteur de l'hydraulique rurale du Sénégal », Programme Eau et Assainissement, Juin 2015 ;*
2- *Revue sectorielle conjointe, Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement, 2016*
3- *SmartLessons, « Un cadre performant pour les partenariats public-privé : bilan d'une soixantaine de projet d'International Financial Corporation », avril 2013*
4- *Lansana Gagny Sakho « Enjeux majeurs de la réforme de l'hydraulique rurale au Sénégal », Office des Forages Ruraux, Juin 2016*
5- *Guide de référence des PPP version 2.0, Banque Mondiale, 2016*